

TROUVER UN LOGEMENT EN OCCITANIE









EDITOS !!!

Dans cette période inédite que nous traversons le rôle de la Région est de trouver des solutions concrètes pour répondre aux besoins de la jeunesse. En lien avec ses partenaires, les CROUS d'Occitanie, les Universités, le CRIJ, des aides de solidarité sont déployées, telles que la distribution de paniers de produits frais et locaux avec l'opération « Bien manger pour tous », le soutien psychologique, ou encore des jobs étudiants pour accroitre leur pouvoir d'achat. Intimement convaincue que la continuité pédagogique est essentielle, et très attachée aux enjeux de réduction des inégalités, la Région met également à disposition des étudiants boursiers 1500 ordinateurs au sein des Universités d'Occitanie. Des machines de dépistage Easy-Cov fournies par la Région permettent de tester rapidement les étudiants pour qu'ils puissent continuer à étudier sereinement et préparer leur avenir.

La jeunesse doit avoir les moyens de parvenir à son autonomie et de construire son avenir personnel et professionnel. Les lycéens, étudiants et apprentis de notre grande région ont la chance de disposer, partout sur le territoire régional, d'une offre très large de formation mais aussi de pouvoir accéder à un logement. Dans ce domaine l'action de la Région recouvre un éventail très large, des internats des lycées, aux logements des étudiants, en passant par les foyers des jeunes travailleurs. Entre 2016 et 2020, le soutien régional au logement des jeunes représente plus de 8 millions d'euros, pour 5155 logements, dont 25 opérations de construction ou de rénovation. Parce qu'accéder à son premier logement est une grande étape de la vie, la Région est heureuse de participer à la réalisation de ce quide qui sera j'en suis sûre, un véritable soutien.





Le CRIJ Occitanie et le réseau Info Jeunes ont le plaisir de vous offrir ce guide du logement pour faciliter votre expérience de recherche, de financement et de vie dans l'appartement, la chambre ou la colocation de vos rêves!

Le réseau Info Jeunes vous accompagne dans toutes étapes de votre parcours de vie, vos choix de formation, vos premières expériences de travail, l'accès à vos droits sociaux, vos démarches administratives, vos projets de mobilité en Europe ou à l'international, vos opportunités pour vous engager dans des projets, vos questions sur les usages du numérique ou des réseaux sociaux... bref, tout ce qui peut vous faciliter la vie, à chaque changement.

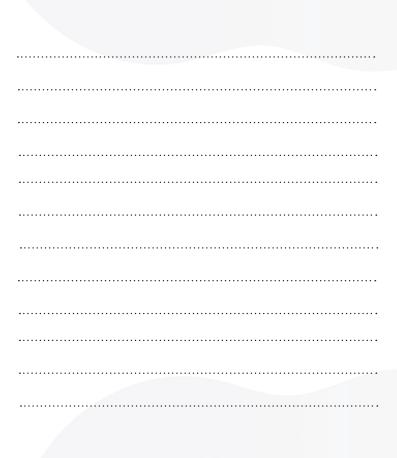
Vous nous retrouverez facilement grâce à notre site www.crij. org et dans la centaine de sites d'accueil public «Info Jeunes», labellisés par l'état. Nos informateurs jeunesse seront ravis de vous y rencontrer, et vous pouvez même amener vos parents. Cette année, vous pourrez aussi utiliser le site officiel de la «Boussole des Jeunes» pour retrouver les acteurs locaux du logement des jeunes à Toulouse et sur le SICOVAL, à Montpellier, et dans le Lot, et vous faciliter leur mise en relation (boussole.jeunes.gouv.fr).

Et n'oubliez pas, l'information, c'est la clé de vos prises de décisions. Mieux vous êtes informés, meilleure sera la vie que vous vous construisez!



Le Directeur du CRIJ Occitanie

Bloc notes



Sommaire !!/

Posez-vous les bonnes questions Faites du repérage	6
Connaître les aides Aides exceptionnelles Les aides de la CAF Dépôt de garantie Caution Mobilité professionnelle	8 8 10 10 12
Trouver son logement Location dans le privé Logement social (HLM) Partager son logement (colocation) Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs) Hébergement de courte durée	14 15 16 19 22
Visiter un logement Premier contact efficace Votre fiche visite	24 24 26
Connaître ses droits Tout sur le bail Préavis et congés État des lieux Dépôt de garantie Loyer et charges S'informer/se défendre	28 29 30 30 31 32
Emménager – Déménager Check-list des formalités	34 34
Info Jeunes Occitanie	36
Carnet d'adresses	40

Posez-vous les bonnes questions

Définir les critères de votre logement « idéal » VOUS permettra de gagner du de limiter les temps et de choix. Avant de erreurs commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins et vos attentes.

- · Quel est votre budget?
- Que recherchez-vous ? Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier?
- Êtes-vous intéressé(e) par la colocation?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé?
- Quel quartier ciblez-vous: centre-ville, périphérie, campus? proche des commerces? desservi par les transports en commun?
- Avez-vous besoin d'une place de parking?
- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer?
- Quelle(s) concession(s) êtesvous prêt(e) à faire (surface, lieu, environnement...)?

Faites du repérage

En vous aidant de Google maps, renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre: noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun... Vous vous repérerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces de logement. Dans l'idéal, rendez-vous sur place une journée ou deux.

Train, bus, tram... informezvous sur les lignes, tarifs et abonnements. Que vous soyez motorisé ou non, il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun.

S'organiser avant toute visite permet de ne pas passer à côté d'une opportunité!

CONSEILS

- Créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement (voir p.26);
- Préparez votre dossier de candidature en plusieurs exemplaires.
 N'hésitez pas à le redemander au propriétaire si vous n'êtes pas retenu(e). (voir p. 25);
- Informez-vous sur les prix des loyers :
- www.observatoires-desloyers.org



ÉVALUEZ VOTRE BUDGET

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien!

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
 > Bourses > Salaire > Allocation Pôle emploi > Indemnités service civique > Prestations CAF (logement, prime d'activité, RSA) > Autres aides au logement (Action Logement, mairie, département, région) > Autres ressources (aide de la famille, etc.) 		Charges du logement Loyer + charges locatives Assurance habitation Factures d'énergie (eau, électricité, gaz) Abonnements téléphone/ Internet Taxe d'habitation + contribution à l'audiovisuel public (cf. p. 31) Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie, etc.) Autres dépenses Coûts études / formation Transport (abonnement, carburant) Courses (alimentation, hygiène, etc.) Habillement Sorties, loisirs, vacances Divers: santé, crédits en cours, assurance voiture Épargne Frais de garde d'enfants	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
Total	€	Total	€

Ressources - dépenses = solde (ce qu'il vous reste à la fin du mois!)

Autres dépenses à prévoir

- > Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux
- > Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)
- > Dépenses liées au déménagement
- > Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)
- Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet

Total €



Calculateur de budget simplifié:

www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple

CONNAÎTRE LES AIDES

Aides exceptionnelles

Des aides exceptionnelles ont été débloquées pour venir en aide aux personnes touchées par la crise liée à l'épidémie de Covid-19 (perte d'emploi, chômage partiel, étudiants...). Suivez l'actualité sur les sites de la CAF, d'Action logement, du Crij et du Crous.

Les aides de la CAF

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la CAF (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer, que vous soyez en logement meublé ou non, en résidence, hôtel, location intergénérationnelle...

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires: décence du logement (superficie d'au moins 9 m², confort minimum, conformité aux normes de sécurité); quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

EN COLOCATION

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

Estimation du montant

Désormais, votre aide est calculée en « temps réel » : chaque trimestre vous devez renseigner en ligne vos ressources des 12 derniers mois. Estimez-la en fonction de votre situation familiale, de votre logement, de vos revenus et de votre lieu de résidence :

www.caf.fr

MOINS DE 21 ANS?

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux.

Le site de la CAF est le seul habilité à estimer le montant de votre aide.

Demande en ligne

Sur le site de la CAF, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants:

- votre contrat de location (bail);
- vos revenus:
- votre RIB;
- le cas échéant, le numéro d'allocataire de vos parents avec leur CAF d'appartenance;
- les coordonnées du propriétaire, le numéro de Siret si votre bailleur est une société;
- le montant du loyer et des charges.

Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.



AIDES À LA MOBILITÉ DU CROUS

- 500 € pour les futurs étudiants déjà boursiers s'inscrivant, via Parcoursup, dans une formation hors de leur académie de résidence.
- 1000 € pour les étudiants boursiers titulaires d'une licence et débutant un master dans une autre région académique.

Demande en ligne sur : www.messervices. etudiant.gouv.fr

Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la CAF. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement effectué 2 mois après la demande.

Le 5 de chaque mois, l'allocation est versée, selon les cas, au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer. Plus d'informations sur:

www.caf.fr www.facebook.com/caf allocationsfamiliales au 3230 (numéro unique, prix d'un appel local)

ÉTUDIANTS

Si vous conservez votre logement en juillet et en août, pensez à l'indiquer à la CAF avant fin juin, sinon le versement de votre aide sera suspendu automatiquement au 1er juillet.



LE PETIT DICO DE L'IMMO

Bailleur

Propriétaire proposant un logement à la location.

• Bail

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

Charges

Charges mensuelles (eau, électricité, gaz).

Charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

Quittance de loyer

Document remis par le propriétaire attestant que le locataire a payé son loyer sur une période déterminée.

· Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

· Caution ou garant

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

· Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement non meublé).

• DPE (Diagnostic de performance énergétique)

Estimation de la performance énergique du logement.



Dépôt de garantie

Pour vous aider à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'avance Loca-Pass.

Avance Loca-Pass

Mise en place par Action logement. l'avance Loca-Pass finance le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. Ce prêt, du montant du dépot de garantie (1200 € maximum), s'adresse aux ieunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en recherche d'emploi, étudiants salariés iustifiant d'un CDD, d'un statut de boursier ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ainsi qu'aux salariés du secteur privé. remboursez Vous ensuite Action logement, sans payer d'intérêts, sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

Demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux)

www.actionlogement.fr rubrique Louer

Caution

Si votre bailleur (propriétaire) vous demande un garant (qui se porte caution pour vous), vous pouvez sans doute bénéficier de la garantie Visale.

Garantie Visale

Ce dispositif, simple et gratuit, rassure votre propriétaire. C'est une alternative à la caution parentale ou bancaire, à mettre en place avec l'accord du propriétaire.

Action logement se porte garant pour vous, gratuitement, auprès de votre futur propriétaire pendant toute la durée du bail dans des logements du parc privé, des résidences étudiantes privées ou des résidences universitaires du Crous, des résidences Habitat Jeunes...

La garantie Visale s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, étudiants compris, et aux salariés de plus de 30 ans des secteurs privé et agricole en CDD, CDI période d'essai, intérim ou mobilité professionnelle.

EN ALTERNANCE?

Certaines régions mettent en place des aides spécifiques pour les jeunes en alternance. Pour plus d'informations :

www.alternant.actionlogement.fr







J. TROUVER UN LOGEMENT · 2021

Les étudiants et alternants peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer ne dépassant pas 600 € CC (800 € en Île-de-France) dans le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation (au maximum 36 mois de loyers impayés dans le parc privé et 9 mois dans le parc social, les résidences étudiantes, Crous ou Habitat Jeunes...).

En cas de loyer impayé, Action logement avance les sommes au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

Visale prend également en charge d'éventuelles dégradations locatives: une couverture supplémentaire pour le bailleur, sans frais et dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un logement du parc privé.

L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail.

Jeune ou propriétaire, pour savoir si vous pouvez bénéficier de Visale, faites le test d'éligibilité sur :

https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale

Demande en ligne de la garantie sur : www.visgle.fr

Bon à savoir : le Fastt (fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux intérimaires des services

•

pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...

www.fastt.org

EN CAS DE GRANDES DIFFICUITÉS

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Financement du dépôt de garantie, de la caution, des dettes de loyers... le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes leur apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité...).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adressez-vous à votre mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département. Un travailleur social vous accompagnera dans vos démarches.

Mobilité professionnelle

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance? Vous êtes muté(e) dans une autre ville? Des aides existent pour vous aider à vous installer.

Formation en alternance: l'aide Mobilijeune

Cette subvention vous aide à financer une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé. Le salaire ne doit pas dépasser le Smic.

Le montant de l'aide, versée chaque mois, varie de 10 à 100 € versés chaque mois selon le reste de loyer à payer, déduction faite de l'allocation CAF.

Demande en ligne (3 mois avant l'entrée en formation ou, au plus tard, 6 mois après le démarrage de celle-ci).

https://mobilijeune. actionlogement.fr

CHÈQUES ÉNERGIE + EAU

Attribué sous conditions de ressources, le chèque énergie (entre 48 et 277 e) vous aide à payer vos factures d'énergie . Il est envoyé chez vous une fois par an entre mars et avril. Aucune démarche à effectuer.

www.chequeenergie.gouv.fr

Certaines collectivités expérimentent le chèque eau ou le tarif dégressif de l'eau pour les personnes à ressources modestes. Pour plus d'infos :

www.services-public.fr/paticuliers/vosdroits/F1557

Déménagement : l'aide Mobili-Pass

Cette aide vous permet de financer les dépenses occasionnées lors d'un déménagement nécessité par la prise d'un nouvel emploi ou par une mutation. Il s'agit d'une subvention et/ou d'un prêt à 1 % remboursable en 36 mois maximum.

Conditions d'attribution :

- être salarié d'une entreprise privée non-agricole de 10 salariés et plus;
- occuper un poste permanent ou temporaire;
- la distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être supérieure à 70 km;
- le nouveau logement doit être une location;
- · conditions de ressources.

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'aide **Agri Mobilité** vous est destinée.

www.actionlogement.fr rubrique Bouger / Accompagnement mobilité



Location dans le privé

Quel que soit votre projet logement (location d'une chambre, d'un studio, d'un meublé...), les offres dans le secteur privé sont nombreuses et les annonces de particuliers à particuliers et d'agences immobilières se trouvent aussi bien sur Internet que dans les journaux.

Les **agences** organisent les visites et rédigent le bail, des frais sont à prévoir dans votre budget: environ 1 mois de loyer hors charges. Ils sont à régler seulement si vous signez le bail. Les **notaires** peuvent également proposer ce type d'annonces et de services immobiliers.

Pour votre recherche, activez aussi votre réseau personnel.

Offres immobilières

Quelques sites:

www.crij.org www.seloger.com www.leboncoin.fr www.lokaviz.fr (centrale du Crous réservée aux étudiants)

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation.

PRIORITÉ À LA VIGI-LANCE!

- Soyez sur vos gardes avec les arnaques sur Internet qui consistent à vous demander une somme d'argent pour réserver un logement.
- Méfiez-vous des marchands de listes qui proposent des offres de location contre un paiement préalable... sans garantir de vous trouver un logement.

N'envoyez jamais d'argent!

Où s'informer?

Les conseillers du **réseau Info Jeunes** (CRIJ, CIJ, BIJ et PIJ)
informent gratuitement les
jeunes en recherche de logement sur les démarches, les
offres de location et les aides
financières.

www.crij.org/fr/page/carte-reseau-ij-occitanie

Les Cllaj (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.

www.uncllaj.org

>> Pour les adresses locales en Occitanie (réseau Info Jeunes, Cllaj, Crous...), voir le carnet d'adresses

à la fin du guide.





Logement social

Les logements sociaux (HLM) sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique et renouvelez-la chaque année:

- en ligne sur www.demande-logement-social.gouv.fr ou sur les sites départementaux;
- ou auprès de l'organisme HLM de votre choix.

La plateforme locative d'Action logement AL'in vous permet de postuler directement en ligne à des offres de logement. Accessible, sous conditions de ressources, aux salariés d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise agricole d'au moins 50 salariés. Votre demande est à renouveler chaque année jusqu'à l'obtention d'un logement social.: al-in.fr.

PIÈGES À ÉVITER

- Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- Ne louez pas un logement de moins de 9 m² ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

Bon à savoir: des Agences immobilières sociales (AIS) font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et les locataires (garantie Visale possible). www.habitat-humanisme.

org www.soliha.fr

Décrypter une annonce

T1, T2 ... : nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)

DPE : diagnostic de performance énergétique

Duplex: logement sur

2 étages

Cuisine aménagée: meubles + branchements Cuisine équipée: avec appareils électroménagers SDB: salle de bains (avec

baignoire)

Salle d'eau: comprend une

douche

Partager son logement

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires!

La colocation

En colocation, il existe 2 types de contrat de location (bail).

 Un bail unique signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits et des mêmes obligations.

Attention à la clause de solidarité avec ce type de bail! Si vous quittez le logement avant l'expiration du bail, vous êtes quand même tenu de payer la part du loyer d'un colocataire qui ne pourrait plus l'assumer. Sans nouveau colocataire, la solidarité de l'ex-colocataire cesse 6 mois après la fin du préavis de ce dernier (sauf pour les colocations antérieures à mars 2014 pour lesquelles cette durée n'est pas valable). Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres locataires quittent également le logement.

• Un bail pour chaque colocataire: chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et partage les espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

Vous n'êtes pas lié(e) légalement aux autres locataires: si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

Attention: si vous êtes en couple, mariés ou pacsés, ce n'est pas de la colocation!

Où trouver ses colocataires? www.crij.org https://bubbleflat.com www.appartager.com www.lacartedescolocs.fr www.leboncoin.fr www.lokaviz.fr (pour étudiants)

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 14).

CONSEIL

Pour votre habitation, assurezvous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.





CONSEILS POUR UNE COLOCATION RÉUSSIE!

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- Renseignez-vous bien sur la législation en matière de colocation.
- Trouvez un logement suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité et d'indépendance.
- Choisissez au mieux vos colocataires: mode de vie, solvabilité, etc.
- Définissez dès le départ les règles de vie commune par écrit et veillez à vous y tenir: courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- Sachez faire des compromis et rester souple.
- Tirez parti de nouvelles rencontres pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- Communiquez en cas de problème: ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer!

En savoir +

www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Colocation

www.service-public.fr tapez « colocation » dans la barre de recherche

www.tricount.com application gratuite pour gérer le budget d'une colocation

La colocation intergénération-nelle

Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (jeune de moins de 30 ans), en échange d'une présence et de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes, est logé contre une participation financière modeste, voire symbolique, chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans). Le nouveau contrat de cohabitation intergénérationnelle mis en place par la loi Elan apporte un cadre iuridique à cette formule. Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la CAF.

www.mieuxensembletoulouse.fr www.infojeunes66.fr www.cohabilis.org

KOLOC' À PROJETS SOLI-DAIRES

Vous recherchez un logement et vous avez envie de vous engager dans un quartier populaire? Vous avez entre 18 et 30 ans? Conjuguez engagement solidaire (4h environ par semaine), mixité sociale et colocation étudiante en vous inscrivant en ligne sur Koloc' à projets solidaires, proposé par l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville).

rejoins.afev.org/kaps

Autres modes de cohabitation

Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des personnes vieillissantes, isolées et des étudiants. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien social dans un immeuble collectif

www.habitat-humanisme. org www.soliha.fr www.keybaco.fr

La chambre meublée chez l'habitant

Pour partager un logement, vous pouvez aussi louer une chambre meublée indépendante chez un particulier, avec un accès à la cuisine et à la salle de bain. Cette formule a des avantages: pas d'aménagement, pas de taxe d'habitation, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir... Elle présente aussi des inconvénients: vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous!

Bon à savoir: pensez à signer un bail.

www.crij.org https://fr-fr.roomlala.com www.airbnb.fr

www.lokaviz.fr (pour étudiants)

Logement contre services

Certains propriétaires (souvent des parents avec de jeunes enfants) proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.

Habiter en résidence

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

Résidences du Crous pour étudiants

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les étudiants boursiers sont prioritaires.

N'attendez pas les résultats du bac pour préparer votre rentrée! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne entre le 15 janvier et le 15 mai pour la rentrée suivante via la procédure du Dossier social étudiant (DSE) : www.messervices.etudiant.gouv.fr (cochez la case « Demande

•

de logement »). Vous ferez votre choix dans l'offre locative des Crous sur : https://trouver unlogement.lescrous.fr

DSE: du 15/01 au 15/05

Affichage des offres + dépôt

des vœux : 4/05 Fin des vœux : 22/06

Attribution des logements : 29/06

Phase complémentaire: 08/07

Une réponse vous sera donnée début juillet par SMS et par mail. Vous aurez 7 jours pour confirmer en ligne votre demande et payer les frais de réservation par carte bancaire (100 € pour tous, déductibles du 1er mois de loyer). Ceux-ci seront remboursés si vous vous désistez avant le 31 août 2021.

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U...

>> Pour les coordonnées des résidences Crous, voir le carnet d'adresses.



- Les loyers en Cité U sont toutes charges comprises.
- Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences Crous).
 - Pas de taxe d'habitation.
 Accès Internet.

Foyers et maisons d'étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Les foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques: pour filles uniquement, règles de vie strictes... Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

Maisons d'étudiants à retrouver sur: www.unme-asso.com

>> Pour les coordonnées des foyers pour étudiants, voir le carnet d'adresses.

Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma ou Coallia.

Elles s'adressent à tout public en difficulté: jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants...

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.

Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits. Vous pourrez être dirigé(e) vers une de ses résidences en passant par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, mission locale...).

www.adoma.fr www.coallia.org

EN CAS D'URGENCE

Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement...) ou témoin d'une telle situation, appelez le 115 pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.

Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7

Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'APL.

Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents: salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services: laverie, local à vélo, parking... Les résidences sont souvent bien situées: en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

www.adele.org www.mapiaule.com www.appartcity.com

Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes (ex-foyers de jeunes travailleurs) Les résidences Habitat Jeunes accueillent tous les



- **L**e loyer payable à la fin du mois.
- Durée de séjour variable:
 à la semaine, au mois, à l'année.
 - **P**réavis de départ d'une semaine.

jeunes de 16 à 30 ans (salariés, stagiaires, apprentis, demandeurs d'emploi, étudiants, ...). De la chambre au T3, tous les logements sont meublés.

Que vous soyez seul, en couple ou en colocation, Habitat Jeunes propose des logements adaptés à des prix accessibles, toutes charges comprises.

o

Ces logements ouvrent droit à des allocations logement CAF majorées (APL).

Des activités et sorties (culture, spectacles, sport...) ainsi que des aides individualisées (démarches administratives ...) vous sont proposées sur place par une équipe de professionnels.

Demande de logement en ligne www.habitatjeunesoccitanie.org

Où s'informer?

Les services et boutiques logement Habitat Jeunes informent et conseillent gratuitement tous les jeunes, par téléphone ou sur rendezvous, sur les différentes aides et possibilités de logement à Montpellier, Nîmes, Séte, Auch, Albi et Montauban.

Vous avez aussi accès à des offres et êtes accompagnés dans l'ensemble des démarches liées à l'entrée dans le logement.

Retrouvez les services et boutiques logement sur :

www.habitatjeunesoccitanie.org

Les Compagnons du devoir et du Tour de France

Les jeunes effectuant leur formation avec les Compagnons du devoir et du Tour de France peuvent être logés dans les Maisons des compagnons du devoir.

www.compagnondutourdefrance.

www.compagnons-du-devoir.com rubrique Trouver une maison

Hébergement de courte durée

Des solutions existent pour vous loger quelques nuits ou semaines.

Résidences universitaires

Selon les places disponibles, les étudiants et personnels de l'enseignement peuvent séjourner en résidence universitaire une nuit ou quelques jours pour un coût peu élevé. Rendez-vous sur le site du Crous de votre académie ou sur :

www.bedandcrous.com

>> Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

Résidences étudiantes privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences proposent des formules à la semaine ou au mois (voir p. 20-21).

Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

www.fuaj.org www.auberges-de-jeunesse.com

Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère.

www.airbnb.fr www.leboncoin.fr www.gites-de-france.com www.clevacances.com www.chambres-hotes.fr

Couchsurfing

Des particuliers prêtent gratuitement leur canapé pour une nuit ou plus.

www.couchsurfing.com

Camping

Une location en mobil-home est également envisageable.

#ETUDIANT(E) AIDE PERSONNELLE AU LOGEMENT : QUAND FAIRE SA DEMANDE EN LIGNE ?



AVEZ-VOUS TROUVÉ UN LOGEMENT?

VOUS HABITEZ DÉJÀ DEDANS?

CONNAISSEZ-VOUS VOTRE BUDGET (AIDES DE LA CAF COMPRISES)?

La demande d'aide personnelle au logement se fait une fois que vous avez aménagé.

VOUS POUVEZ FAIRE VOTRE DEMANDE SUR CAF.FR!

RENDEZ-VOUS

SUR CAF.FR pour faire une simulation d'aide au logement.

Il ne reste plus . qu'à trouver votre appartement!

BON À SAVOIR

Il faut attendre 2 mois entre la demande et le 1er versement.

Démarches 100% en ligne

un seul site : Caf·fr











VISITER UN LOGEMENT

Premier contact efficace

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse? Avant de demander un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce: dans un journal, sur Internet, par le bouche-à-oreille...

Vos questions

- Quelle est la surface habitable du logement? Attention, si le logement fait moins de 9m², il s'agit d'un logement indigne qui exclut les aides de la CAF.
- Est-il meublé?
- À quelle date est-il disponible?
- Dans quel quartier est-il?
 Proche des transports en commun?
- À quel étage se situe-t-il?
- Que comprennent les charges? (attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...)?
- Y a-t-il un garage ou un parking?

ASTUCE

Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité!

À la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer le lieu de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de votre interlocuteur.

Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant(e)? salarié(e)?
- Si vous êtes salarié(e), êtesvous intérimaire? en CDD ou en CDI? La période d'essai est-elle terminée?
- Quelles sont vos ressources financières?
- Avez-vous un garant? Quelle est sa situation? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 10 et 11.)
- · Êtes-vous déjà locataire?

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINA-TIONS

Si vous pensez avoir été défavorisé(e) lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer ou saisir le Défenseur des droits sur:

www.defenseurdes-droits.fr





LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR EST EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- Vos justificatifs d'identité (copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour...).
- Vos justificatifs de situation (copies de carte étudiante, de contrat de travail, de contrat d'apprentissage...).
- Vos justificatifs de domicile (copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours...).
- Vos justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents...).
- Les justificatifs de ressources de votre garant (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaire récents...).
- L'estimation de l'allocation CAF (voir p. 8 et 9 pour vous informer sur les aides de la CAF).

Souvent, le propriétaire (ou son représentant) doit choisir parmi plusieurs personnes intéressées par la location. Pensez à préparer soigneusement tous vos documents avant de visiter les logements, vous éviterez ainsi d'être pris(e) de vitesse par un(e) concurrent(e)!

LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR N'EST PAS EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- · Une attestation d'absence de crédit.
- Une copie de votre relevé de compte.
- Un extrait de votre casier judiciaire.
- · Votre dossier médical.
- De l'argent pour réserver le logement.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement: www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).



Votre fiche visite

À chaque visite, munissez-vous de la fiche suivante que vous pourrez bien sûr personnaliser. Si vous en avez la possibilité, faites-vous accompagner par un proche lors de la visite.

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT				
INFOSTRATIO	ROES / STIGATION DO LOGEMENT			
D'où vient l'offre?				
Contact du rendez- vous (nom + coordon- nées)				
Adresse du logement				
Quartier				
Date de disponibilité				
	DESCRIPTION			
Type (chambre, studio)				
Vide / meublé				
Surface				
Orientation (ensoleillement)				
Étage				
Ascenseur (oui / non)				
Parking / garage / cave				
Jardin / espaces verts				



Photocopiez ce tableau autant de fois que vous en aurez besoin.

	NANCIÈRES
Loyer	
Charges: montant + précisions de ce qui est inclus	
Dépôt de garantie	
Taxe d'habitation (selon vos ressources, cf. p. 31)	
Frais (agence / notaire)	
INFOS ÉN	ERGÉTIQUES
Chauffage (gaz, électrique, individuel, collectif)	
État des fenêtres, portes	
DPE (diagnostic de performance énergétique)	
ÉQUIPEMENT	DU LOGEMENT
Accès au logement et état du bâtiment (escalier, toiture)	
État des pièces principales (salon, chambre)	
État et équipement de la cuisine	
État des sanitaires (salle d'eau / salle de bain + WC)	
État des surfaces (sols, murs, plafonds)	
État des équipements (électricité, chauffage)	
État du mobilier (dans un logement meublé)	
Connexion web: accès tél / ADSL / fibre optique	
MES IMI	PRESSIONS
Environnement Bons / mauvais points du quar- tier, proximité des commerces, transports	
Commentaires personnels	
	Ś

CONNAÎTRE SES DROITS

Tout sur le bail

La loi impose la rédaction d'un contrat de location (appelé aussi bail) signé par le propriétaire et vous, dont chacun garde un exemplaire.

Durée minimale du bail

- Logement vide: 3 ans (reconductible tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement meublé: 1 an (reconductible tacitement) ou
 9 mois lorsque le logement est loué à un étudiant ou à un apprenti (le bail n'est pas automatiquement reconduit).

Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colocataires).
- · Durée de la location et date

BAIL MOBILITÉ

Créé par la loi Elan, ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique... Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie visale (voir p. 10).

- à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- · Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer, modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Documents joints

- État des lieux (voir p. 30).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.



Colocation

Si vous optez pour la colocation, vous pourrez soit signer un bail unique (avec les autres colocataires), soit votre propre contrat dans le cadre d'un bail multiple. Renseignez-vous bien sur ces deux types de contrats (voir p. 16).

ATTENTION À LA SOUS-LOCA-TION!

Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal.

En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement et à vous assurer.

Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plagues de cuisson...).

Consultez la liste des éléments obligatoires sur: www.anil.org rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Location meublée

Préavis et congés

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement) mais vous devrez respecter un délai de préavis de 3 mois. Le délai est réduit à 1 mois si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants:

- logement en zone tendue: renseignements sur www.service-public.fr/simulateur/ calcul/zones-tendues
- mutation professionnelle;
- perte d'emploi;
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI);
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH:
- attribution d'un logement social;
- raison de santé justifiant un changement de domicile.

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance.

État des lieux

L'état des lieux est un docuobligatoire ioint ment bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que équipements les et les annexes (cave, grenier, garage...) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie.

Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis: « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

ASSURANCE OBLI-GATOIRE!

Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisques habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations...).

Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer le paiement du dépôt de garantie (voir p. 10).

Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie?

Le propriétaire doit vous le restituer:

- 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs.
- 2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie.

En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 32).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire!

Loyer et charges

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les charges locatives:

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...);
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties privatives de l'immeuble;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles

Bon à savoir: le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

LOGEMENT EN MAUVAIS ÉTAT ?

Si vous êtes locataire et vivez dans un logement en très mauvais état, dégradé, voire dangereux, il est désormais possible d'appeler le numéro « info logement indigne » au 0806 706 806. Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous aidera à évaluer l'importance des problèmes, vous précisera vos droits et vous indiquera la marche à suivre.

TAXE D'HABITATION ET CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

La taxe d'habitation incombe au locataire présent dans le logement au 1er janvier. En sont exonérées les personnes à faibles revenus, les locataires en résidence Crous, Habitat jeunes ou organismes similaires. La réforme fiscale du gouvernement prévoit sa suppression progressive.

Vous devez payer la contribution à l'audiovisuel public (138 € en 2021) si vous êtes imposable à la taxe d'habitation et si vous possédez un téléviseur ou dispositif assimilé (ordinateur non concerné).

Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à votre charge (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le propriétaire a quant à lui la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).

S'informer/ se défendre

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

www.anil.org

Services logement jeunes : IJ et Cllaj

Une mission des conseillers du réseau Info Jeunes et des Cllaj consiste à favoriser l'accès au logement des jeunes. Les conseillers vous informent gratuitement sur toutes les questions liées au logement.



www.crij.org www.uncllaj.org

Accompagnement au CRIJ à Toulouse du Cllaj 31, le mercredi après-midi.

Permanences juri-

dique au CRIJ à Montpellier, le premier mercredi du mois l'aprèsmidi.

Le CRIJ vous accompagne dans l'élaboration de vos dossiers à Toulouse et Montpellier.

Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux... la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

www.clcv.org www.lacnl.com www.la-csf.org www.quechoisir.org https://ctrc-occitannie.fr www.unaf.fr

Autres interlocuteurs

Pensez aussi au conciliateur de justice, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires:

www.conciliateurs.fr

Vous pouvez également vous rendre dans une Maison de justice et du droit ou dans un Point d'accès au droit.

>> Pour les coordonnées des organismes et associations cités, voir le carnet d'adresses.







IJ • TROUVER UN LOGEMENT • 2021

Check-list des formalités

Pour emménager/déménager, pensez à :

- envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception);
- ✓ résilier/souscrire une assurance habitation obligatoire;
- dresser l'état des lieux (entrée/sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur;
- ✓ fournir le justificatif de l'assurance habitation;
- relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs;
- demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et Internet;

- inscrire/retirer votre nom sur/de la boîte aux lettres et l'interphone;
- prévenir les administrations de votre changement d'adresse: CAF, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi, impôts...;
- demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise;
- ✓ vous inscrire sur les listes électorales de la commune ;
- ✓ réserver une place de stationnement le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe bien l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble!

Bon à savoir: notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur: www.service-public.fr rubrique Services en ligne / Changement d'adresse en ligne.

DONNEZ UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

Pour faire des économies et être écoresponsable, profitez des vide-greniers et des ressourceries, réparez ou faites réparer vos objets gratuitement.

vide-greniers.org envie.org repaircafe.org/fr www.ressourceries.info emmaus-france.org donnons.org

Aide au logement Tout se passe sur caf.fr



SIMULATION





Le simulateur me permet...

de calculer mes aides au logement, de déterminer mon budget... et de m'aider à choisir un logement!



DEMANDE



Je fais ma demande sur caf.fr juste après mon emménagement.

J'en profite pour donner à la Caf mon n° de portable. Il me permet de recevoir par SMS mon mot de passe dès la fin de ma demande!



SUIVI 👀

Avec l'appli mobile Caf-Mon Compte, je sais si mon dossier est en cours de traitement.

Je reçois la confirmation de mon droit... et je m'informe de mes prochaines dates de versement!



1ER VERSEMENT 💩



Entre ma demande et le 1er versement. il faut compter généralement 2 mois.

Par exemple si je fais ma demande en ligne en septembre, mon droit sera ouvert en octobre et je recevrai mon premier paiement début novembre.



Votre Caf en ligne 24h/24 et 7j/7





Appli mobile Caf - Mon Compte

INFO JEUNES OCCITANIE

Un service « Accompagnement aux droits et démarches »

Des informations et des conseils du lundi au vendredi

Accueil personnalisé

Aides à la recherche d'un logement

Une aide à l'élaboration des dossiers sur rendez-vous

Aides de la CAF - APL

Avance Loca Pass® pour le dépôt de garantie (caution)

Garantie Visale (garant)

Demandes de logement en foyers de jeunes travailleurs ou «Habitat jeunes»

Aide Mobili jeunes® et aide à la mobilié

Des annonces de logement

De particulier à particulier De la chambre au studio, du T1 au T3 et + Des logements en colocation

Toulouse

17 rue de Metz 31000 Toulouse 05 61 21 20 20

Horaires: 10h à 12h30 et

13h30 à 18h

Montpellier

3 avenue Charles Flahault 34090 Montpellier 04 67 04 36 66 Horaires : 9h à 13h et

Horaires : 9h á 13h e 14h à 17h

14h a 1/h

www.crij.org annonces@crij.org







Des permanences à Montpellier

Des permanences juridiques

Le 1er mercredi du mois de 14h à 17h, l'association l'Avocat et l'enfant tient des permanences gratuites et anonymes pour les jeunes de 12 à 25 ans dans les locaux du CRIJ.

Des permanences à Toulouse

Le CLLAJ 31

Le CLLAJ 31 (Comité Local pour le logement autonome des jeunes) «Logez votre avenir» propose des informations et conseils pour aider à rechercher ou quitter un logement, pour y emménager et connaître les droits et devoirs.

Le Cllaj aide à la prise de décision, à définir un projet adapté à chaque situation et accompagne le public pour monter les dossiers d'accès à un logement dans le parc social.

www.cllaj31.org

Permanences au CRIJ tous les mercredis de 14h à 16h

Mieux Ensemble!

En s'inscrivant dans une démarche solidaire, l'association Mieux Ensemble propose une alternative au logement traditionnel en proposant la cohabitation intergénérationnelle sur l'agglomération Toulousaine. L'idée est de favoriser l'accès à un logement à moindre coût pour les étudiant.e.s et jeunes actifs et une présence rassurante et régulière pour les seniors :

www.mieuxensemble-toulouse.fr

Permanences au CRIJ sur rendez-vous Inscriptions à l'accueil du CRIJ ou au 05 61 21 20 20.

Le CRIJ Occitanie est soutenu par :













38

RÉSEAU INFO JEUNES OCCITANIE

Les 85 structures du réseau Info jeunes en Occitanie proposent un accueil personnalisé gratuit et sans rendez-vous, des conseils, un accompagnement pour des projets de jeunes, des services spécialisés et des actions d'animation.

> construire son parcours - partir à l'étranger travailler - s'engager ... #InfoJeunes #ExplorerLesPossibles

09 - IJ Foix - Ariège
Espace O Carol
Boulevard François Mitterand
09000 FOIX
05 61 02 86 10
bij09.foix@crij.org
www.bij09.org
8 points et relais sur le dep.

11 - Acti City IJ - Aude 48 rue Antoine Marty 11000 CARCASSONNE 04 68 25 12 25 infojeunesaude@acticity.com www.acticity.com 15 points et relais sur le dep.

12 - IJ - Aveyron 4 rue du Maréchal Leclerc 12000 RODEZ 06 30 50 24 19 lborie.rij12@gmail.com www.rij12.fr 9 points et relais sur le dep.

30 - IJ - Gard 2 rue de la trésorerie 3000 NIMES 04 66 27 76 86 jeunesse@ville-nimes.fr www.jeunesse.nimes.fr 16 points et relais sur le dep. 31 - IJ Occitanie
17 rue de Metz
31000 TOULOUSE
05 61 21 20 20
contact@crij.org
www.crij.org
20 points et relais sur le dep.

32 - IJ - Gers 16 bis rue Rouget de Lisle 32000 AUCH 05 62 60 21 21 ij@imaj32.fr www.imaj32.fr/bij 3 points et relais sur le dep.

34 - IJ Occitanie
3 avenue Charles Flahault
34090 MONTPELLIER
04 67 04 36 66
contact@crij.org
www.crij.org
23 points et relais sur le dep.

46 - SIJ Grand Cahors 430 allée des Soupirs 46000 CAHORS 05 65 24 13 66 ebacou@grandcahors.fr 3 points et relais sur le dep.

65 - IJ Tarbes

3 rue Colomès de Juillan 65000 TARBES 05 62 93 22 12 bij@mairie-tarbes.fr http://bij.tarbes.pagespersoorange.fr

65 - IJ Lourdes

8 impasse des tilleuls 65100 LOURDES 05 62 94 31 51 vie.citoyenne.jeunesse@villelourdes.fr 1 point sur le dep.

66 - IJ - Pyrénées-Orientales

97 rue Maréchal Foch 04 68 34 56 56 66000 PERPIGNAN contact@infojeunes66.fr www.bijperpignan66.fr 15 points et relais sur le dep.



81 - IJ - Tarn 10 place de la Marne 81000 ALBI 05 63 56 22 54 infojeunes@leolagrangetarn.com www.pourlesjeunestarnais.com 9 points et relais sur le dep.

82 - IJ - Montauban Tarn et Garonne

2 Boulevard Edouard Herriot 82000 MONTAUBAN 05 63 66 32 12 polejeunesse@ville-montauban.fr www.sij-montauban.fr 10 points et relais sur le dep.



CARNET D'ADRESSES

Etudiants : être informés, conseillés, accompagnés

A Montpellier

Le SAIEC (Service Accueil International Étudiants/Chercheurs), ne plateforme d'accueil multiservices pour tous les étudiants et chercheurs internationaux en mobilité entrante dans l'académie de Montpellier :

- Un bureau d'accueil ouvert toute l'année pour un accompagnement personnalisé dans vos démarches administratives (titres de séjour, CPAM, CAF)
- La « E-International Welcome Solution » : une feuille de route qui vous indique toutes les étapes à suivre avant et après votre arrivée en France en fonction de votre situation.
- Le centre de services EURAXESS Occitanie-Est : une assistance gratuite individualisée pour tous les doctorants, chercheurs et leur famille (visas/titres de séjour, logement, santé, assurances, banque...) www.euraxess-lr.fr
- Le Parrainage International à Montpellier, Nîmes, Perpignan : un accueil dédié aux étudiants internationaux nouvellement arrivés, en partenariat avec le CROUS de Montpellier-Occitanie www. parrainage-international.fr
- Le P.H.A.R.E (Point Hébergement Accueil et Recherche pour les Étudiants internationaux) : un dispositif du CROUS de Montpellier-Occitanie. Une équipe

d'étudiants vous accueille et vous accompagne dans votre recherche de logement en faisant l'interface avec les bailleurs privés, en septembre et octobre.

SAIEC

Univ. Paul-Valéry Montpellier 3 Site: 8, Rue de l'École Normale 34090 Montpellier 04.67.41.67.87 saiec@univ-montp3.fr

www.saiec.fr

A Toulouse

L'Accueil Welcome Desk de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées est un lieu d'accueil unique pour faciliter l'installation et la vie au quotidien de tous les étudiants et chercheurs:

- Accueil par des équipes multilingues et accès direct aux informations utiles sur le logement, la culture, la santé, le sport, l'entrepreneuriat étudiant, la mobilité, le transport, les initiatives étudiantes ...
- Espace de conseils et de services avec sur RV uniquement :
- * le Rectorat (CIO du Supérieur)
- * la Préfecture (bureau des étudiants étrangers),
- * le Crous
- * la CAF
- permanences d'avocats avec le Conseil Départemental d'accès aux droits.
- Travail en partenariat avec les différents interlocuteurs de la vie étudiante des établissements d'enseignement supérieur.



 Consultation de l'offre de formation des établissements universitaires et grandes écoles de l'académie.

Accueil Welcome Desk
Université Fédérale Toulouse
Midi-Pyrénées
41 allées Jules Guesde
31000 TOULOUSE
welcomedesk@univ-toulouse.fr
Du lundi au vendredi.
welcomedesk.univ-toulouse.fr

Et aussi:

CROUS Académie de Toulouse

Crous de Toulouse 58 rue du Taur Tél : 05 61 12 54 00 www.crous-toulouse.fr

CROUS Académie de Montpellier

Crous de Montpellier 2 rue Monteil Tél: 04 67 41 50 00 www.crous-montpellier.fr

Espace Logement Etudiant

De début juillet à mi-septembre Hôtel de Ville de Montpellier Tél : 04 67 13 23 04

CAF pour les étudiants

41, allées Jules-Guesde 31000 TOULOUSE 9h à 17h du lundi au vendredi. N° spécial pour les étudiants : 0 810 29 29 29

UNPI 31

www.unpi31.fr

1

Chambre Syndicale des Propriétaires et Copropriétaires de la Haute-Garonne et de l'Ariège 63, rue Alsace Lorraine 31000 TOULOUSE Tél: 05 62 30 15 30 contact@unpi31.fr

Mairie de Toulouse (SCHS)

Service Communal d'Hygiène et de Santé « Stop à l'habitat dégradé » : votre logement est dit indigne, insalubre, indécent ou dégradé s'il présente des risques pour la santé et/ou la sécurité des occupants.

17 place de la Daurade Tél: 05 61 22 23 32 hygiene@mairie-toulouse.fr www.toulouse.fr / habitat degradé

Mairie de Toulouse Instal'toit

Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale La Mairie aide les jeunes à s'installer avec un prêt sans intérêt, ni assurance, ni frais de dossier, remboursable sur deux ans maximum destiné à couvrir les premières dépenses de logement.

1, rue Delpech - 3ème étage Tél : 05 61 22 31 91 aidesaulogement@mairie-toulouse.fr

www.toulouse.fr / Instal toit

Espace diversités laïcité

Si vous pensez avoir été victime de discrimination durant votre recherche de logement. 38, rue d'Aubuisson 31000 TOULOUSE espace-diversites-laicite@mairietoulouse.fr Tél: 05 81 91 79 60

Fédération CNL Haute-Garonne

Confédération Nationale du Logement 1, avenue Maurice Hauriou 31000 TOULOUSE Tél: 05 61 13 90 90 cnl31@wanadoo.fr http://cnl31.fr/

• TROUVER UN LOGEMENT • 2021

Les foyers pour étudiant

ARIEGE

16, rue Noël Peyrevidal 09000 FOIX Tél: 05 61 65 09 04 contact@leodefoix.com www.leleodefoix.com

AVEYRON

Foyer Saint-Pierre

Avenue de Saint-Pierre 12000 RODEZ Tél: 05 65 68 04 47 foyeretudiants@gmail.com www.foyeretudiantsrodez.fr

HAUTE-GARONNE

Centre Loubeïac

54, rue Puymaurin 31400 TOULOUSE Tél: 05 62 26 79 08 loubeiac31@gmail.com www.loubeiac.fr

Résidence La Gravette

42, rue La Gravette 31300 TOULOUSE Tél: 05 62 13 11 00 contact@foyer-la-gravette.asso.fr www.foyer-la-gravette.asso.fr

Foyer familial étudiant-e-s

23, rue Joly 31400 TOULOUSE Tél : 05 61 14 73 00

foyer-etud-dompress@wanadoo.fr

http://ffe.le-pic.org

Foyer Saint-Michel

6, rue Furgole 31000 TOULOUSE Tél : 05 61 52 01 80

http://foyersaintmichel-toulouse. com

Foyer la Présentation

47, rue des 36 Ponts 31400 TOULOUSE Tél: 05 34 31 70 00 foyerdelapresentationtoulouse@gmail.com www.foyerlapresentation.fr

Accommodation for student and professional mobility

44, rue Bayard 31000 TOULOUSE

Tél: 06 86 41 99 53 (Sur RV) contact@accommodation-for-student.com www.accommodation-for-student.com

GERS

Maison du Logement

7 bis, rue Gambetta 32000 AUCH Tél: 05 62 05 52 80 contact@maisonlogement.com www.maisonlogement.fcom

TARN

Solidarité et Accueil en pays Castrais

19, rue Mahuziès 81100 CASTRES Tél: 05 63 72 99 39 solidariteaccueil@wanadoo.fr

Point Accueil Logement

Syndicat mixte pour le Dt de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Transfert de Technologie du Sud du Tarn 39 rue Sirmmin Oules 81100 CASTRES Tél : 05 63 62 11 64 contact.syndicatmixte@iut-tlse3.fr www.etudier-castres-mazamet.

ADIL

Les agences départementales d'information sur le logement apportent une information complète, neutre et gratuite sur toutes les questions de logement, réglementation, insalubrité et indécence, discrimination au logement...

AUDE

Carcassonne : tél : 04 68 11 56 20

www.adil11.org

AVEYRON

Rodez : tél : 05 65 73 18 00

www.adil12.org

GARD

Nîmes: tél: 04 66 21 22 23

www.adil30.org

GERS

Auch : tél : 05 81 32 35 05

www.adil32.org

HAUTE-GARONNE

Toulouse: tél: 05 61 22 46 22

www.adil31.org

HAUTES-PYRENEES

Tarbes : tél : 05 62 34 67 11

www.adil65.org

HERAULT

Montpellier : tél : 04 67 55 55 55

www.adil34.org

LOT

Cahors : tél : 05 65 35 25 41

www.adil46.org

LOZERE

Mende : tél : 04 66 49 36 65

www.adil48.org

PYRENEES-ORIENTALES

Perpignan: tél: 04 68 52 00 00

www.adil66.org

TARN

Albi : tél : 05 63 48 73 80

www.adiltarn.org

TARN ET GARONNE

Montauban : tél : 05 63 63 04 68

www.adil82.org

•

CLLAJ

Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes, soutiennent les jeunes dans leur projet de logement.

ARIEGE

GIP Mission Locale/ MCEF de l'Ariège Foix : 05 34 09 37 47 sylvie.monfort@ml09.org

AVEYRON

CLLAJ du Grand Rodez Rodez: 05 65 73 16 32 clajrodez@gmail.com

GARD

Association pour le Logement dans le Gard

Nîmes : 04 66 76 02 77 a.l.g30@alg30.com

GERS

JLOGE AUCH Auch : 05 62 64 02 32

contact@iloge.fr

HAUTE-GARONNE

CLLAJ 31

Toulouse: 05 61 23 60 19 contact-cllaj31@ajh.fr

HERAULT

Boutique Logement Jeunes Montpellier: 04 99 61 46 65 boutique.logement@habitatjeunes-montpellier.org

Association Habitat Jeunes de Sète et du Bassin de Thau Sète : 04 67 74 35 05 boutique@habitatjeunes7.fr

CLLAJ Pays coeur de l'Hérault Clermont l'Hérault : 04 67 88 44 70 cllajpayscoeurdelherault@wana-

doo.fr

PYRENEES-ORIENTALES

BIJ

Perpignan: 04 68 34 56 56 bijperpignan@orange.fr

TARN ET GARONNE

SOLIHA-CLLAJ 82

Montauban : 05 63 91 65 60 v.vidal@soliha.fr

SIAO

Service d'Accueil et d'Orientation d'urgence pour les personnes sans logement.

ARIFGF

Mazères: 05 61 69 04 25 secretariatganabo@wanadoo.fr

AUDF

Carcassonne: 04 68 47 14 20

siao11@gmail.com

AVFYRON

Rodez: 05 65 77 14 30 contact@siao-aveyron.fr

GARD

Nîmes: 04 66 67 78 98 siao.nimes@croix-rouge.fr

GFRS

Auch: 05 62 63 38 22 siege.social@regar.fr

HAUTE-GARONNE

Toulouse: 05 67 33 93 97 siao31@ccas-toulouse.fr

HAUTES-PYRENEES

Tarbes: 05 62 90 38 59

siao.hautes-pyrenees@croix-rouge.fr

HFRAUIT

Montpellier: 09 67 42 93 71 secretariat@siao34.org

I 07FRF

la-traverse2@orange.fr PYRENEES-ORIENTALES Perpignan: 04 68 28 61 91

boutique.logement@mlj66.org

Mende: 04 66 49 21 75

TARN

Albi: 05 63 77 55 80 siao81@orange.fr

TARN ET GARONNE

Montauban: 05 63 03 19 60 siao82@relience82.fr

CAF

Pour contacter la CAF de votre département :

www.caf.fr/allocataires/ma-cafrecherche

Cohabitation Intergénéra-tionnelle - Info Jeunes 66

GENERATIONS PART'AGES

Objectifs:

Le projet Générations Part'Ages vise à prévenir à la fois la solitude et l'isolement des personnes âgées et celle des jeunes

éloignés de leur famille par leurs études ou formation.

Son principe consiste donc à offrir à des jeunes la possibilité d'être logés chez des personnes âgées en échange d'une présence, de l'accomplissement de divers services de la vie quotidienne et de frais d'hébergement minimes.

Publics concernés :

- Etudiants de l'enseignement supérieur, jeunes de la formation professionnelle âgés de 18 à 35 ans.
- Seniors (seuls ou en couple) de plus de 60 ans résidant sur le territoire du département des Pyrénées Orientales. Contact: Angélique MARTY, responsable du Service Logement

Info Jeunes 66

Tél. 04 68 34 56 56

LE CRIJ T'ACCOMPAGNE AUSSI





ET PLUS DE 85 STRUCTURES À TON SERVICE. PRÈS DE CHEZ TOI EN OCCITANIE - WWW.CRIJ.ORG



L'équipe du CRIJ Occitanie tient à remercier chaleureusement l'ensemble de ses partenaires ainsi que les jeunes volontaires en service civique pour leur aide à la rédaction de ce guide :























Une édition du CIDJ

Le guide *Trouver un logement* (édition 2021) est une publication du réseau Information Jeunesse

Coordination: Hendrike Schmidt (CIDJ)

Comité de rédaction :

Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire)

Jamila Baron, Claire Gautier (CRIJ Occitanie)

Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche (CIDJ)

Création et réalisation graphique : Pierre Robert, Carolina Ferreiro (CIDJ)

Chef de fabrication : Jean-François Ploska (CIDJ)

Crédits photo de couverture : Photo Concepts iStock

© CIDJ / Réseau Information Jeunesse 2021



Version CRIJ Occitanie

Directeur de la publication : Jean-Pierre Margaix

Rédactrices: Jamila Baron, Dominique Rigal, Claire Gautier

Adaptation graphique: Magali Méli, Claire Guillon

© CRIJ Occitanie 2021





CRIJ Occitanie

Siège social • 17 rue de Metz • 31000 Toulouse Site de Montpellier • 3 avenue Charles Flahault • 34000 Montpellier www.crij.org

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce quide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraientengager la responsabilité de l'éditeur.

La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Dépôt légal Juin 2021 - ISBN 978-2-84175-199-0

Le réseau Info Jeunes en Occitanie:

des infos et des conseils près de chez vous



Plus de 85 structures Info Jeunes en Occitanie proposent un accueil personnalisé gratuit et sans rendez-vous, des conseils, un accompagnement pour des projets de jeunes, des services spécialisés et des actions d'animation.

construire son parcours - partir à l'étranger - travailler - s'engager ...
#InfoJeunes #ExplorerLesPossibles



RETROUVEZ TOUTES LES COORDONÉES
DES STRUCTURES DU RESEAU
INFORMATION JEUNESSE OCCITANIE

SUR WWW.CRIJ.ORG